

LA LETTRE ECO

N°179

Samedi 14 mai 2016

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°179

Le Coin des Épargnants

- Des marchés sans direction

C'est déjà hier

- L'Allemagne accélère
- L'emploi progresse, en France, malgré tout !
- La production industrielle européenne en souffrance
- L'inflation française joue toujours la modeste

Le Coin de la Conjoncture

- En attendant la prochaine hausse du baril
- L'Europe à la recherche de son fédéralisme

Le Coin des Tendances

- L'illusion du streaming
- L'économie du partage est-elle antiéconomique ?
- To be or not to be digital ?

Le Coin du graphique

- Les emplois de demain ne sont pas toujours ceux que l'on croit

La semaine économique et financière

LE COIN DES EPARGNANTS
Le tableau financier de la semaine

	Résultats 13 mai 2016	Evolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2015
CAC 40	4 319,99	+0,44%	4 637
Dow Jones	17 535,32	-1,16 %	17 423
Nasdaq	4 717,68	-0,39 %	5107
Daxx Allemand	9 952,90	+0,84 %	10 743
Footsie	6 138,50	+0,21 %	6 242
Euro Stoxx 50	2 956,63	+0,67 %	3 100
Nikkei	16 412,21	+1,90 %	19 033
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,056 %	-0,070 pt	0,993 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,120 %	-0,025 pt	0,634 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	1,719%	-0,035 pt	2,269 %
Cours de l'euro / dollars 18 heures)	1,1292	-0,94 %	1,0854
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 265,900	-1,79 %	1061
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	47,685	+5,33 %	37,570

Des marchés sans direction

L'apathie est la règle en ce mois de mai. Les marchés ont faiblement réagi à la hausse des cours du pétrole et aux bons résultats américains. L'annonce des ventes de détail du mois d'avril en hausse de 1,3 % et de 0,8 % hors automobile n'ont pas empêché Wall Street de baisser. Pourtant, cette progression des ventes de détail

efface complètement le recul de mars. Par ailleurs, la confiance des ménages américains mesurée par l'Université du Michigan est ressortie en hausse au mois de mai. A Paris, si Eutelsat a plongé du fait de prévisions plus sombres que prévues sur le marché des satellites, en revanche, l'industrie européenne a le vent en poupe grâce à un 32^{ème} mois consécutif de hausse des immatriculations.

C'EST DEJA HIER

L'Allemagne accélère

Malgré le ralentissement du commerce international, l'Allemagne a connu une croissance assez vive au cours du premier trimestre, +0,7 %. C'est le meilleur résultat de ces deux dernières années. L'Allemagne fait mieux que la moyenne européenne (+0,5 %). Sur un an, la croissance est de 1,5 % outre-rhin. C'est la demande intérieure qui a porté cette croissance avec une bonne tenue de la consommation et des investissements. Les dépenses publiques ont également joué en faveur de la l'augmentation de l'activité.

Les augmentations salariales en cours devraient favoriser dans les prochains mois la consommation. Ainsi, en Rhénanie-Westphalie, les partenaires sociaux se sont entendus pour une hausse des salaires dans l'industrie de 4,8 % sur 21 mois. L'Allemagne bénéficie d'une combinaison favorable à une reprise durable de sa demande intérieure grâce à l'investissement qui est en hausse, l'arrivée des migrants et les faibles taux d'intérêt. Ce contexte intérieur porteur a réussi à plus que compenser l'atonie des commandes en provenance des pays émergents.

L'emploi marchand progresse, en France, malgré tout

Au cours du premier trimestre, la France a créé plus d'emplois qu'elle en a détruits. Le nombre de créations nettes a été de 24 400, soit un gain +0,2 %, contre 31 800 créations d'emplois au quatrième trimestre 2015. Sur un an, la France a enregistré 106 700 créations nettes (soit +0,7 %), grâce au secteur tertiaire. Ce gain a été obtenu malgré une faible croissance mais n'a pas été suffisant pour absorber l'augmentation de la population active qui a été d'environ 160 000.

L'industrie détruit toujours des emplois. Au premier trimestre 2016, 12 600 emplois industriels ont été perdus. Il en a été de même, dans la construction mais il faut noter que les destructions d'emploi s'atténuent (-0,3 % soit -3 800, après -0,5 % le trimestre précédent). Sur un an, l'industrie perd davantage d'emplois (-41 100) que la construction (-28 200).

En revanche, l'emploi du secteur tertiaire dans son ensemble continue de croître au premier trimestre 2016 (+0,4 %, soit +40 800, après +0,4 % au quatrième trimestre 2015). Hors intérim, une augmentation des créations est constatée (+0,4 %, soit +38 800, après +0,3 % au trimestre précédent). Sur un an, l'emploi tertiaire hors intérim augmente de 117 800, soit +1,1 %. Au total, l'emploi marchand hors intérim croît sur un an de +48 500. Après trois trimestres de forte hausse, l'emploi intérimaire ralentit

nettement au premier trimestre 2016 (+0,3 %, soit +2 000). Sur un an, il est en forte progression (+58 200, soit +11,0 %).

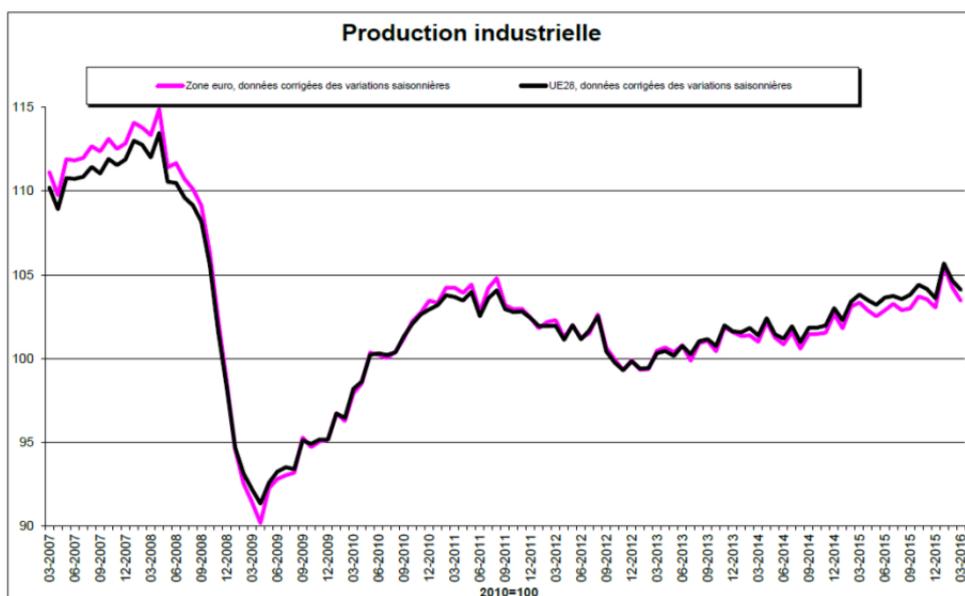
Ces résultats sont en phase avec la bonne tenue de la consommation au premier trimestre et avec le repli de la production industrielle. Pour avoir une réelle baisse du chômage par le secteur marchand, il faudrait accélérer le rythme des créations au cours des prochains trimestres et créer 40 000 emplois par trimestre....

La production industrielle européenne en souffrance

En mars 2016, par rapport à février 2016, la production industrielle corrigée des variations saisonnières a diminué de 0,8 % dans la zone euro et de 0,5 % dans l'Union européenne, selon les estimations d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Au mois de février, la production industrielle avait déjà reculé de 1,2 % dans la zone euro et de 1,0 % au sein de l'Union européenne. Sur un an, la production industrielle reste toujours en petite hausse mais la progression est très faible. Par ailleurs, la production industrielle est très loin du niveau qu'elle avait atteint en 2007. Sur un an, la production industrielle a progressé de 0,2 % dans la zone euro et de 0,3 % au sein de l'Union.

Au mois de mars, la production industrielle a enregistré ses plus fortes baisses en Irlande (-11,2 %), en Lituanie (-3,5 %) et en Estonie (-3,3 %). Les plus fortes hausses sont intervenues en Croatie (+5 %), en Lettonie (+4,3 %) et en République Tchèque (+1,4 %). En Allemagne, la production a reculé de 1 % quand la baisse n'a été que de 0,3 % en France. En revanche, sur un an, la France fait moins bien que la moyenne de la zone euro (0,3 %) avec un recul de la production industrielle de 0,7 %.

La légère décrue de la production industrielle est imputable au ralentissement économique des pays émergents. Par ailleurs, la concurrence demeure très forte sur les biens industriels induisant des baisses de prix.



L'inflation française joue toujours la modeste

Pour le deuxième mois consécutif, le taux d'inflation reste, en France, en territoire positif grâce à la remontée du pétrole et de la hausse dans les services. Les prix des produits manufacturés baissent légèrement en raison de promotions. Les prix des produits alimentaires sont globalement stables. En revanche, sur un an, l'indice des prix s'inscrit toujours en négatif. Il est à souligner que l'inflation sous-jacente progresse légèrement et atteint 0,6 % sur un an.

Selon les chiffres communiqués par l'INSEE, au mois d'avril, l'indice des prix à la consommation (IPC) a, en effet, augmenté de 0,1 % contre 0,7 % en mars. Corrigé des variations saisonnières, il croît de 0,1 % comme le mois précédent. Sur un an, l'IPC recule de 0,2 %, après -0,1 % en mars.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

En attendant la prochaine hausse du baril...

Après avoir atteint un point bas à 27 dollars le baril au mois de février, le baril de Brent s'échange depuis autour de 45/47 dollars. Il est communément admis que la phase de chute libre est terminée. Hors accident et aléas temporels, les prix devraient amorcer une lente progression jusqu'à la fin de l'année avant d'augmenter plus fortement en 2017. Cette probable évolution repose sur la diminution de la production pétrolière américaine et sur le recul, sans précédent, des investissements à l'échelle mondiale. En 2015, le volume de la consommation pétrolière a excédé celui des gisements découverts.

Même sans accord de régulation de production, la montée en puissance de l'Iran ne peut être que progressive. Du fait que ce pays n'est pas en mesure d'inonder le marché du jour au lendemain, il n'a pas intérêt à casser les prix.

Par ailleurs, même s'il y a un ralentissement économique en cours en Chine, la demande de pétrole mondiale, et en particulier en provenance de ce pays s'accroît. Le changement de modèle de croissance de la Chine qui repose sur un accroissement de la demande intérieure ne peut, à terme, que peser sur le cours du pétrole. La croissance de la consommation de pétrole est repassée au-dessus de 2 % en 2016. Elle reste modeste par rapport aux progressions constatées avant la crise, plus de 6 % par an entre 2004 et 2007 et par rapport à celles des années 2011/2012 (plus de 7 %). Néanmoins, la consommation de pétrole devrait atteindre en, 2017, 100 millions de barils/jour quand elle était de 89 en 2007. En 2016, la production pétrolière devrait connaître une croissance de moins de 2 %. De ce fait, l'écart entre production et consommation qui a atteint 2 millions de barils/jour devrait se rétrécir au cours du second semestre 2016 et en 2017.

Quelles seront les conséquences de l'augmentation du prix du baril ?

La baisse du cours du pétrole a été en grande partie à l'origine du petit surcroît de croissance constaté au sein de l'Union européenne en 2015 et au 1^{er} trimestre de 2016. En revanche, aux États-Unis, devenus un État pétrolier, l'effet a été inverse. La baisse de l'investissement destiné aux gisements et la baisse des bénéfices des compagnies pétrolières ont pesé sur l'activité économique. De 2014 à 2016, les emplois dans le secteur énergétique ont diminué de plus de 6 %. L'investissement y a reculé de plus de 60 %. Depuis la fin de l'année dernière, la production est en forte diminution. Elle est passée de 10 millions à 9 millions de barils / jour, la baisse étant imputable quasi-exclusivement aux pétroles de schistes.

Jusqu'à maintenant, il était acquis que les États-Unis réagissaient très positivement à une baisse du cours du pétrole. L'impact était jugé supérieur à celui constaté en Europe. Avec la montée en puissance des pétroles de schiste et bitumineux, la donne a changé.

De ce fait, un retournement du marché devrait donc avantager les États-Unis et pénaliser l'Europe ainsi que le Japon. Une augmentation franche du pétrole devrait mettre un terme à la chute des investissements. L'impact positif sur la production l'emporterait sur l'impact négatif sur la consommation. L'augmentation des cours devrait aboutir à un relèvement de l'inflation et à une diminution des revenus réels des ménages. Il en résultera une moindre consommation.

En Europe, le transfert financier au profit des pays exportateurs du pétrole avantagera les pays exportateurs comme l'Allemagne mais pénalisera la France. Il n'en demeure pas moins que sur l'ensemble de la zone euro, l'impact négatif devrait l'emporter d'autant plus que le dollar devrait alors s'apprécier.

L'Europe à la recherche de son fédéralisme

La seule structure véritablement fédérale est, au sein de l'Union européenne, la Banque centrale européenne. Institution officiellement indépendante, elle est devenue avec la crise de 2008/2009 et la crise des dettes souveraines de 2011/2012 le sauveur en dernier ressort. La politique de quantitative easing que Mario Draghi a imposé au nom de la lutte contre la déflation palie, dans les faits, l'absence de système de gestion des crises asymétriques géré au niveau de la Commission. Certains pourraient considérer que la BCE s'est accaparée un pouvoir qui revient de fait à des institutions démocratiquement élus quand d'autres pourraient mettre en avant que la politique monétaire ne peut pas régler tous les problèmes économiques voire politiques de l'Union européenne.

Depuis la crise de 2008/2009, la convergence au sein de la zone euro est en panne. Ainsi, si de 1999 à 2008, les États membres se rapprochaient des uns des autres en matière de PIB par habitant, tel n'est plus le cas depuis. En 2007, l'écart entre le PIB par habitant de l'Allemagne et celui de la France ne dépassait pas quelques pour cents, aujourd'hui, il est de plus de 10 % en faveur de la première. L'écart de 15 points qui prévalait entre l'Allemagne et l'Italie est désormais de près de 30 points,

évidemment en faveur de la première. Le PIB par habitant espagnol qui représentait 68 % du PIB par habitant allemand en 2002 en représentait 77 % en 2008 avant de rechuter à 63 % en 2016.

La spécialisation économique tend à s'accroître avec d'un côté l'Allemagne, les pays d'Europe du Nord et certains pays d'Europe de l'Est qui restent industriels et de l'autre des pays de consommation, en Europe du Sud et en France. Cette divergence ne serait pas en soi problématique s'il n'était pas tenu compte de l'équilibre des balances des paiements. En France, nul ne s'inquiète de la balance des paiements courants de la Corse ou de la Bourgogne-Franche Comté. La notion d'équilibre des paiements courants est devenue clef avec la segmentation des marchés financiers. En n'ayant pas de mécanismes de transferts, la question du financement des déficits est, depuis 2008 et surtout 2011, redevenue une question centrale au sein de la zone euro. Or, du fait de la spécialisation économique au sein de l'Union, la résorption des déficits commerciaux est très lente. De ce fait, pour éviter tout blocage sur les dettes publiques et pour éviter l'éclatement de la zone euro, la BCE n'a pas d'autres solutions que de maintenir, par tous les moyens, les taux d'intérêt les plus bas possibles. Tout relèvement des taux poserait la question de la soutenabilité des dettes accumulées au sein de certains États. Les spreads entre taux nationaux et taux allemands augmenteraient fortement. Les pays seraient acculés du fait d'une augmentation du service de la dette.

La BCE organise donc ainsi un transfert des pays à forte capacité d'épargne au profit des pays à consommation élevée. Dans un système fédéral, des transferts financiers seraient réalisés soit sous forme de plan de soutien, soit par l'intermédiaire des prestations sociales. A défaut d'avancées fédérales, la pratique des taux risque donc de durer longtemps...

LE COIN DES TENDANCES

L'illusion du streaming

Depuis quelques mois, une petite musique se fait entendre. L'industrie musicale, une des premières touchée par la révolution digitale, serait en train de retrouver un business model grâce au streaming payant. Certes, le nombre d'abonnés payants aux plateformes de streaming progresse fortement mais il n'est pas dit que cela profite réellement aux artistes et surtout aux jeunes talents. Le nouveau modèle génère avant tout des flux au profit des plateformes.

L'émergence de la musique populaire dans les années 60 a reposé sur celle des baby-boomers devenus adolescents, sur la diffusion de nouveaux instruments (la guitare électrique, synthétiseurs) et sur la capacité de marquer quelques idoles représentatives tout à la fois de la société et de la jeunesse. Par ailleurs, la musique pop/rock a été très vite investie par des hommes d'affaires voire par le milieu qui ont compris que ce secteur pouvait être lucratif.

La chaîne hifi et la sonorisation de la société, la musique étant présente partout à tout moment de la journée ont été des faits marquants des années 60 à 80. La

numérisation en permettant une dissociation de la musique de tout support conduit à casser l'équilibre d'un secteur d'activité juteux qui a fait la fortune des grandes compagnies (Universal, Sony, Pathé Marconi...), de nombreux producteurs mais aussi des distributeurs comme la FNAC ou Virgin.

Au mois de mars dernier, l'observatoire de l'industrie musicale en France soulignait que les plateformes de streaming comptaient en France plus de 3 millions d'abonnés. Ces plateformes auraient réalisé un chiffre d'affaires d'une centaine de million d'euros. Au niveau mondial, les ventes numériques dépassent désormais les ventes physiques pour la musique. Le chiffre d'affaire du numérique (streaming et vente en ligne de musique) se serait élevé en 2015 à près de 7 milliards de dollars ce qui représente 45 % des recettes musicales (55 % proviennent des ventes physiques, de la sonorisation des lieux et des droits versés par les radios ou les télévisions).

Le streaming représentait, en 2015, 19 % des revenus de la musique contre 14 % en 2014. Sa part dans le numérique est de plus de 43 %. Il pourrait supplanter le téléchargement légal dès cette année. La croissance du streaming est très forte, plus de 45 % en un an au niveau mondiale. Dans des pays où l'écoute de la musique ne se faisait que par le biais de téléchargements illégaux, il commence à s'implanter (Chine, Amérique latine par exemple).

Le succès du streaming a contraint Apple à changer de cap. Cette dernière qui avait concentré son offre musicale sur son site de téléchargement a décidé de développer l'écoute de la musique en flux et par abonnement. Grâce à une campagne assez agressive, elle a annoncé avoir réussi en quelques mois à imposer sa plateforme à 10 millions de personnes. Le leader du marché est la plateforme suédoise Spotify qui compte 60 millions d'abonnés. De moins en moins d'artistes s'opposent à être accessibles en streaming. Ainsi, AC/DC et les Beatles qui ont figuré parmi les réfractaires sont désormais en ligne.

Cette mutation ne résout en rien les problèmes auxquels sont confrontés les majors de la musique et les artistes. En effet, les retombées du streaming sur les auteurs-compositeurs sont jugées faibles.

Le développement du streaming repose sur une bulle. Une partie des abonnements est temporaire et offerte par des intermédiaires dans le cadre de promotions. Les plateformes espèrent évidemment développer des offres liées aux abonnements à Internet. Deezer est ainsi associé à Orange.

Le marché de la musique a subi, depuis le début du siècle, une attrition sans précédent. Le chiffre d'affaires des grandes compagnies du disque s'établissait à 27 milliards de dollars en 2000. Il ne s'élevait plus qu'à 15 milliards de dollars en 2015.

La vente de la musique rapporte de moins en moins aux musiciens. Ainsi, en 2015, l'artiste qui a au niveau mondial gagné le plus d'argent est Taylor Swift avec 73,5 millions de revenus. 85 % de ses revenus sont issus des concerts. Le deuxième artiste est le chanteur de country Kenny Chesney qui a empoché 39,8 millions de dollars dont 96 % sont issus des concerts. Les Rolling Stones arrivent en troisième

position avec un gain de 39,6 millions de dollars dont 96 % proviennent de la série de concerts effectuée aux États-Unis et en Asie.

Les revenus provenant des plateformes restent très faibles. Ainsi les revenus issus d'Apple Music pour Taylor Swift n'ont atteint que 564 000 dollars en 2015 et cela malgré des millions d'écoute. Madonna n'a gagné que 286 000 dollars avec le streaming et 778 000 dollars avec les ventes de disques. Ce n'est pas avec de telles ressources qu'elle aurait pu se constituer sa fortune estimée par Forbes à plus de 520 millions de dollars. Seule la chanteuse Adele gagne des sommes importantes à travers la vente de ses disques. Elle a gagné 20,5 millions d'euros grâce à la vente de 25 millions d'albums. En revanche, ne faisant pas de concert, elle est condamnée à vendre un très grand nombre d'albums.

Désormais, ce sont les concerts qui font vivre les artistes d'où leur retour sur scène. Les grands groupes historiques n'en finissent pas, de ce fait, de faire leurs adieux en revisitant leurs vieux classiques. Ce modèle est bancal car les festivals reposent sur des groupes ayant des moyenne d'âge de plus en plus élevés (plus de 70 ans pour les Stones) avec un renouvellement faible du fait que l'émergence de nouvelles étoiles au temps du gratuit est difficile. Les majors qui ont été bousculées par le numérique n'ont plus guère les moyens de promouvoir de nouveaux talents et s'en remettent aux émissions de télé-réalités ou de télé-crochets (the Voice, Nouvelle Star) pour fabriquer des nouvelles vedettes.

L'économie du partage est-elle antiéconomique ?

Avec les plateformes collaboratives, il est possible de partager ou de vendre des heures de travail ou des biens d'occasion. Cette économie du partage est censée être profitable pour l'économie tout en utilisant mieux le capital immobilisé (une voiture ou une perceuse par exemple) ou en améliorant ses revenus.

L'économie du partage ne rime pourtant pas automatiquement avec croissance. En effet, la croissance repose sur l'amélioration de la productivité, produire plus avec une rentabilité accrue du travail et du capital. Or, travailler plus n'accroît pas sa productivité. Prendre une personne dans sa voiture ne crée pas en soi de la richesse. Cela en déplace mais il n'y a pas en soi augmentation de la productivité. Réduire son temps de loisir pour devenir un chauffeur Uber peut augmenter la productivité globale des facteurs de production à la condition que le temps qui y est consacré n'ait pas pu être utilisé de manière plus productive.

Par ailleurs, les personnes recourant à des services de partage effectuent-ils un choix rationnel ? Pas obligatoirement. En recourant à Blablacar, elles peuvent réaliser des économies, économies qui serviront à financer d'autres achats. Elles peuvent trouver un ou plusieurs véhicules qui leur permettront d'atteindre leur destination en moins de temps que si elles avaient eu recours à un moyen de transport collectif. Néanmoins, en privilégiant les voitures particulières au détriment des transports collectifs, elles optent pour la solution la plus coûteuse et la plus polluante. Par leur choix, elles accentuent les difficultés économiques des opérateurs en charge des transports collectifs. En diminuant les recettes des services publics en charge des transports, elles conduisent ces derniers soit à demander plus aux

contribuables, soit à réduire leur offre ce qui induira un nombre accru de véhicules sur les routes. L'économie de partage accroît ainsi les coûts collectifs et favorise marginalement la situation financière de quelques-uns.

Il est admis que de nombreux biens que nous achetons sont faiblement utilisés. C'est le cas des voitures et des outils de bricolage. En les prêtant, en les louant, nous améliorons leur productivité et nous contribuons à augmenter la croissance... Rien d'automatique en la matière. En se partageant des biens, nous ralentissons l'avancée du progrès technique. En effet, la diffusion du progrès s'effectue à travers l'achat de biens neufs. Ainsi, en automobile, ce sont les deux millions de véhicules neufs vendus chaque année en France qui permettent au parc de se rajeunir. L'augmentation de l'âge moyen des véhicules depuis la crise est plutôt une mauvaise nouvelle tant en matière de sécurité, de lutte contre la pollution et d'agrément. Il en est de même avec les perceuses, les ponceuses et autres outils... La société du partage est une forme de décroissance en soi.

Par ailleurs, en recourant aux plateformes de partage, nous sommes amenés soit à utiliser du matériel d'emprunt pour bricoler, soit à faire appel à un voisin pour réaliser des réparations à domicile. En matière de productivité, de telles options sont mauvaises. Un bricoleur occasionnel - ou pas - est toujours moins productif qu'un professionnel sauf si ce dernier est vraiment mauvais, ce qui est rare mais pas impossible... L'artisan qui est logiquement un professionnel utilise de manière quotidienne ses outils. Il n'y a donc pas sous-utilisation du matériel. Ayant une connaissance du métier, il prendra moins de temps qu'un novice pour poser une étagère ou réparer une conduite d'eau. De ce fait, il n'y aura pas de gaspillage du temps qui est la valeur la plus rare qu'il soit. En choisissant un bricolage, nous contribuons à diminuer la productivité globale de l'économie...

Le développement de l'économie du partage pose également un problème fiscal et social. En effet, en recourant moins à des activités marchandes, le montant des impôts et cotisations collectés diminue ce qui génère des déficits croissants ou oblige les pouvoirs publics à augmenter le niveau des prélèvements obligatoires. Il y a donc un processus de rétrécissement de l'assiette fiscale avec des charges publiques qui restent identiques voire augmentent.

Les règles économiques les plus simples demeurent toujours valables même au temps d'Internet. Ainsi, il ne faut pas oublier qu'il convient toujours de se spécialiser dans le domaine où l'on est le moins mauvais. De même, en poursuivant plusieurs objectifs, on n'atteint aucun....

To be or not to be digital ?

La valeur ajoutée du numérique s'élève à 5,5 % du PIB soit plus que celle du secteur financier et quasiment le poids de la construction. La France occupe la 8^{ème} place en la matière et devance l'Allemagne.

Si les consommateurs français sont plutôt en pointe en matière de digital avec un très bon équipement en ordinateurs, tablettes ou smartphones, les entreprises demeurent toujours à la traîne.

Plus de la moitié des dépenses en digital est, en France, réalisée par les particuliers. Les entreprises sont à l'origine de 35 % de ses dépenses quand l'administration en réalise 15 %.

Le digital (stricto sensu) représente 3,5 % de l'emploi en France soit l'équivalent de 880 000 emplois à temps plein.

	Poids du numérique dans le % du PIB
Corée du Sud	10,1
Royaume-Uni	10,0
Chine	9,2
Etats-Unis	8,0
Japon	7,6
Inde	7,1
Suède	7,0
France	5,5
Allemagne	5,3

Source : Eurostat – OCDE- Cercle de l'Épargne

En 2015, 67 % des sociétés implantées en France de 10 personnes ou plus disposent d'un site web ou d'une page d'accueil. C'est 8 points de moins que la moyenne européenne, mais l'écart n'est dû qu'aux sociétés de 10 à 49 personnes : en France, 63 % d'entre elles ont un site web ou une page d'accueil contre 72 % au niveau européen. En revanche, parmi les sociétés de 50 personnes ou plus, neuf sur dix en ont un, en France comme en Europe.

Parmi les petites sociétés qui n'ont pas de site web, seule une sur dix utilise par ailleurs un média social. Un tiers des sociétés de 10 à 49 personnes n'a ainsi ni site web, ni compte sur un média social, contre seulement 11 % de celles de 50 à 249 personnes et 5 % de celles de 250 personnes ou plus.

Entre 2013 et 2015, l'usage des médias sociaux a progressé de 11 points dans les sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France, mais reste inférieur à celui de l'UE à 28 (31 % contre 39 %).

En France, 13 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont subi au moins un incident de sécurité au cours de l'année précédente, portant atteinte à l'intégrité, à la disponibilité ou à la confidentialité des systèmes et données informatiques. Les sociétés de 250 personnes ou plus sont deux fois plus touchées. Pour sécuriser leur réseau informatique, les trois quarts des sociétés de 10 personnes ou plus utilisent

un pare-feu ou un logiciel de protection de l'accès à distance. Par ailleurs, un quart déclare avoir une politique d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles.

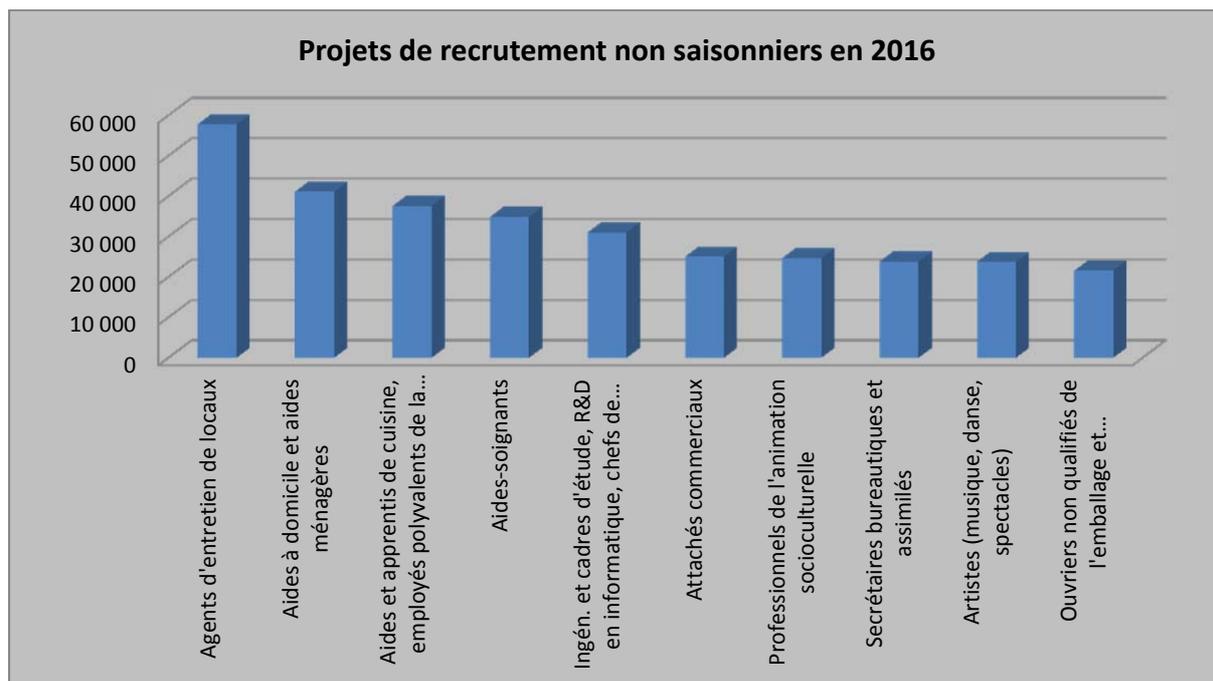
En 2015, parmi les sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France, 27 % déclarent avoir une politique de sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) formellement définie ; elles sont 32 % au niveau européen. En France comme dans l'Union européenne (UE à 28), les trois quarts des sociétés de 250 personnes ou plus sont dans ce cas.

LE COIN DU GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

Les emplois d'aujourd'hui et de demain



En valeur absolue et en prenant en compte le travail saisonnier, le premier pôle de recrutement est, en France, l'agriculture. Il est à noter que ce sont les emplois à faible qualification qui font l'objet des plus importants projets de création. En enlevant les emplois saisonniers, les emplois d'ingénieurs et de cadres dans les fonctions études et R&D arrivent néanmoins en 4^{ème} position.



Les postes dans le secteur médical ainsi que dans le bâtiment sont les plus difficiles à pourvoir. Il est à noter que les régleurs sont fortement recherchés. L'automatisation des chaînes de production (plasturgie, électronique...) nécessite le recours à des régleurs pour préparer les machines en charge de la production. Le régleur monte les outillages et opère la programmation.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Samedi 14 mai

En **Chine**, seront connus **les ventes de détail, la production industrielle et l'investissement urbain**.

Lundi 16 mai

En **Chine**, il faudra regarder **l'indice des indicateurs avancés**.

Au **Japon**, seront communiqués les résultats des commandes de machines-outils du mois d'avril. Les résultats **du PIB du 1^{er} trimestre** seront rendus publics.

En **Allemagne**, sera publié **le rapport mensuel de la Bundesbank**.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **l'indice manufacturier de la Fed de New-York**. **L'indice NAHB du marché immobilier** du mois de mai sera également communiqué.

Au **Royaume-Uni**, sera publié **l'indice des indicateurs avancés** du mois d'avril.

Mardi 17 mai

Au **Japon**, il faudra suivre **la production industrielle ainsi que le taux d'utilisation des capacités de production** du mois de mars.

En **Italie**, il faudra regarder **les résultats de la balance commerciale**.

En **France**, **l'INSEE publiera des résultats affinés de la croissance** du 1^{er} trimestre.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice des prix de détail** du mois d'avril. Sera également connu le **taux d'inflation**.

Pour la **zone euro**, sera publié **le résultat de la balance commerciale** du mois de mars.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les permis de construire et les mises en chantier** du mois d'avril. Seront également communiqués **le taux d'inflation, le résultat de la production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** du mois d'avril. La production industrielle devrait ressortir en légère hausse.

Mercredi 18 mai

En **Chine**, seront connus **les prix de l'immobilier** du mois d'avril.

Une réunion de la **BCE** est prévue mais elle ne concernera pas la fixation des taux.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'évolution des salaires** de mars et **le taux de chômage** du mois d'avril.

Pour la **zone euro**, sera communiqué **le taux d'inflation** du mois d'avril. Il devrait être en baisse de 0,2 %.

Au **Japon**, il faudra regarder **les commandes de biens d'équipement** du mois de mars.

Judi 19 mai

Au **Japon**, sera communiqué **l'indice de la production** de mars.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **les résultats des ventes de détail** du mois d'avril.

En **France**, sera communiqué **le taux de chômage** du 1^{er} trimestre 2016.

Pour la **zone euro**, sera publié **le compte courant** de mars.

Aux **États-Unis**, il faudra lire **l'enquête de la FED de Philadelphie pour le secteur manufacturier** du mois de mai. Il faudra également regarder **les indicateurs avancés** du mois d'avril.

Vendredi 20 mai

En **Allemagne**, sera publié **l'indice des prix à la production** du mois d'avril.

Moody's publiera son étude sur **la note de crédit de la France**.

Aux **États-Unis**, seront communiqués **les ventes de maison existantes** du mois d'avril et **le décompte hebdomadaire des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

La Lettre Economique du Cercle de l'Épargne :

Comité de rédaction : Philippe Crevel et Sarah Le Gouez

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr/ www.cercledelepargne.fr

Pour tout contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorello.fr
- Adresse : Cercle de l'Épargne – 104-110, boulevard Haussmann – 75008 Paris

Le CERCLE DE L'ÉPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA

